

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0298**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Cession gratuite par la SARL du Vorlat à la Communauté urbaine des installations d'eau potable installées dans sa propriété située rue du Chapoly - Institution d'une servitude pour leur passage

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0298**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Cession gratuite par la SARL du Vorlat à la Communauté urbaine des installations d'eau potable installées dans sa propriété située rue du Chapoly - Institution d'une servitude pour leur passage**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1. et 1.4.

Dans le cadre du cahier des charges défini par la Communauté urbaine pour l'établissement d'un réseau de distribution d'eau potable situé en domaine privé, en vue de son raccordement au réseau public situé rue du Chapoly à Saint Genis les Ollières, la société Dutel, travaux publics 4, rue Louis Pradel - 69690 Corbas, a réalisé des installations d'eau potable sous la voie nouvelle du parc d'activités du Vorlat destinées à desservir ses riverains.

Après contrôle des travaux et des installations, la Communauté urbaine et son fermier Véolia eau ont décerné le certificat d'agrément et la labellisation, documents nécessaires au transfert de ces installations au réseau public d'eau potable communautaire.

Ces installations, constituées principalement d'une canalisation d'un diamètre de 150 mm sur un linéaire de 285 mètres, ont été enfouies dans le sol de la propriété de la SARL du Vorlat situé à Saint Genis les Ollières 4, rue du Chapoly, cadastrée sous les numéros 154 et 142 de la section AH.

Aussi, aux termes de la convention qui a été établie, la SARL du Vorlat accepterait de céder à la Communauté urbaine cette canalisation à titre purement gratuit, et consentirait également à cette dernière l'institution d'une servitude pour maintenir ladite canalisation à demeure dans sa propriété ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention relative à la cession gratuite à la Communauté urbaine par la SARL du Vorlat des installations d'eau potable installées dans le sol de leur propriété située rue du Chapoly à Saint Genis les Ollières, et à l'institution d'une servitude de passage desdites installations.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante, avec les frais d'actes notariés évalués à 700 €, sera prélevée sur les crédits ouverts au budget annexe de l'eau - exercice 2008 - compte 622 800 - fonction 1111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.